

# PROCES VERBAL

## du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire

### 21 septembre 2011

**PROCES VERBAL APPROUVE A L'UNANIMITE PAR LE CEVU DU 23 NOVEMBRE 2011**  
Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire s'est réuni en séance plénière le :

**Mercredi 21 septembre 2011**  
**14h00**

Présidence de l'Université – salle du Conseil

#### COLLEGE ENSEIGNANT A ET B

##### **MEMBRES PRESENTS**

###### **Collège enseignants A**

M. Eric DELABAERE, , M. Serge BLONDEL, M. Aziz BALLOUCHE, , M. Fabrice GUERIN, M. Didier LE GALL.

###### **Collège enseignants B**

M. Dominique JONCHERAY, M. Christophe DANIEL, Melle Sandra PALMERO, M. Jean-René MORICE, Mme Sabine MALLET, M. Guillaume Nicolas, M. Adnan MECHBAL, Mme Monique SAUNIER.

##### **MEMBRES ABSENTS**

Mme Geneviève MAURAS

##### **MEMBRES EXCUSES**

Mme Isabelle RICHARD.

#### COLLEGE "BIATOSS"

##### **MEMBRES PRESENTS**

Mme Christine BEDU, Melle Emilie BOMAL, Mme Monique BERNIER.

##### **AYANT DONNEES PROCURATION :**

Mme Brigitte BICHET.

## COLLEGE « ETUDIANTS »

### **MEMBRES PRESENTS**

M. Thibault ALBRESPY, M. Julien VAIDIE, Melle Charlotte GODIN, Melle Sonia NOUR, M. Anas CHADIL, Melle Sandrine POUPET.

### **AYANT DONNE PROCURATION**

M. Pierre GENTILHOMME, M. Guillaume IFRAH.

### **ABSENTS**

M. Cédric MIDOUX  
M. Maxime CHATEAU  
M. Alexandre WADOUX  
M. Charlie ZERNA  
M. Abdel Aziz SOULTANE  
M. Quentin DAUBIT  
Melle Enora BLANCHARD

## COLLEGE « PERSONNALITES EXTERIEURES »

### **MEMBRES PRESENTS**

Mme PLAUD, Directrice du CLOUS d'Angers

### **ABSENTS**

M. Philippe MUSSET, Représentant du comité d'expansion  
M. le Représentant du Conseil Régional

### **EXCUSE**

M. Cyrille LAHEURTE, Représentant de la CCI Maine et Loire

## MEMBRES INVITES

### **PRESENTS :**

M. Pulido, Représentant de l'IUFM 49.

M. Schaub, Directeur de l'UFR Sciences  
M. Cledy, Directeur de l'IUT

**MEMBRE ABSENT :** Le représentant de l'Inspectrice d'Académie

## SOMMAIRE

1. Informations .....	3
2. Modification de la charte des examens.....	6
3. Création DU CRPE (Concours de recrutement des professeurs des Ecole) .....	6
4. Diplôme Interuniversitaire de Techniques avancées en gynécologie-obstétrique (remplace le Diplôme d'Université « formation complémentaire en gynécologie obstétrique » pour l'Asie du sud-est (CA du 7/05/2009) .....	7
5. Demande d'habilitation concernant la Licence Professionnelle Technicien de laboratoire médical.....	7
6. Modifications de contrôle de connaissances .....	8
7. Approbation du procès verbal du CEVU du 29 juin 2011 .....	9

### 1. Informations

#### **Nouveaux membres au CEVU**

M. Martina présente M. Pulido, nouveau représentant de l'IUFM au CEVU et Mme Plaud, Directrice du CLOUS Angers, en remplacement de Mme Lannaud.

#### **Projets IDEX**

M. Martina informe que le dossier de l'IDEX est parti hier à l'ANR. Ce dossier est meilleur que le précédent car les objectifs sont beaucoup plus clairs et réalistes. Les arguments présentés sont beaucoup plus faciles à justifier devant le jury international que le précédent. M. Martina soutiendra vraisemblablement oralement ce dossier vers le mois de novembre. Les thèmes sont resserrés. Le cahier des charges est clair : pour se représenter au second tour, il fallait s'appuyer sur les thèmes scientifiques retenus et sur les projets validés dans la première vague : laboratoires d'excellence, Instituts de Recherche Technologique, IEED et éventuellement IHU (Instituts Hospitalo Universitaires). Il fallait un premier socle de succès pour pouvoir se représenter.

Il indique que le thème de l'agroalimentaire/végétal/alimentation qui est une de nos spécificités a fait l'objet d'un LABEX qui n'a pas été retenu. Malgré une notation tout à fait honorable, ce projet ne rentre donc pas dans le projet d'IDEX actuellement déposé.

Ce dossier d'IDEX est adossé à 4 thèmes : la mer, les nouvelles technologies d'information, les matériaux et la santé. Le site d'Angers est également impliqué dans 2 LABEX : dans l'IDEX, dans le secteur des matériaux le projet de LABEX double commande avec la collaboration MOLTECH ANJOU ; en dehors de l'IDEX, dans le laboratoire d'excellence agroalimentaire, végétal et alimentation, avec la TGU, la Très Grande Unité reliée à l'INRA et AGROCAMPUS.

Il y aura aussi un LABEX en SHS sur Rennes, Nantes, Angers, Le Mans et Caen dans lequel Angers est présent.

Il précise bien qu'il s'agit d'un pré dossier. En santé par exemple, si les projets de LABEX n'aboutissent pas mais si malgré tout le projet de l'IDEX est retenu, la santé sortira du projet. A l'inverse si le végétal voit son LABEX retenu alors qu'il n'est pas dans le projet IDEX initialement, il faudra revoir le dossier et sans doute l'intégrer dans l'IDEX.

La réflexion inter régionale a beaucoup avancé et ce ne sera pas sans conséquence sur la politique de la prochaine équipe y compris sur la politique d'offre de formation.

### **Elections en 2012**

M. Martina rappelle le calendrier des élections en 2012. Les instances feront l'objet d'un renouvellement selon le calendrier suivant :

**17 janvier 2012** : élections dans les conseils centraux

**15 février 2012** : élection du Président

M. Martina indique que son mandat prend fin le 14 février 2012 à minuit.

Pour la négociation du prochain contrat quadriennal, la négociation financière sur l'enveloppe affectée sera menée pour la nouvelle équipe. Il est indispensable de faire remonter un pré projet d'établissement. Le CA actuel votera donc un texte (pré projet), le texte définitif sera négocié avec le Ministère par la nouvelle équipe. Le contrat ne devrait pas être signé avant juillet 2012.

M. Morice souhaite savoir comment va se dérouler la remontée de dossiers de masters dont les spécialités sont en partenariat avec l'UCO.

M. Delabaere informe que le Ministère dispose déjà de ces dossiers, transmis via l'AERES. Il indique que le Ministère avait prévu une réunion technique en septembre ou octobre avec les Vice Présidents CEVU sur l'ensemble de l'offre de formation. Pour l'instant rien n'a encore été fixé. Il ne s'agit cependant pas d'une réunion décisionnelle sur les habilitations des formations.

M. Martina souhaite que la finalisation de l'offre de formation soit faite par la nouvelle équipe.

Il ajoute que les masters « enseignement » portés par l'UCO ne rentrent pas dans le processus de contractualisation. Le cheminement est particulier. M. Martina et M. Delabaere ont fait savoir au Ministère que dans le cadre d'une politique de site, ils souhaiteraient que les habilitations passent par l'Université d'Angers. Les enjeux de politique de site ne semblent pas bien compris par le Ministère.

La stratégie de l'établissement telle qu'elle sera définie et qui servira à l'adossement financier sera sous forme d'une enveloppe globale. La question en suspend est de savoir comment s'articulera cette enveloppe avec la DGF hors masse salariale.

### **Etat des inscriptions**

M. Delabaere informe d'une légère augmentation des effectifs de date à date pour notamment les inscriptions en 1<sup>ères</sup> années de 1<sup>er</sup> cycle à l'Université d'Angers malgré une baisse générale au niveau de l'enseignement supérieur due à une baisse du nombre de lycéens.

Une analyse plus approfondie pourra être menée quand les chiffres seront définitifs.

## **10<sup>ème</sup> mois de bourse**

M. Delabaere confirme que le 10<sup>ème</sup> est effectif depuis la rentrée mais en contrepartie les aides d'urgence (FNAU) ont diminué, ce qui pourrait avoir pour conséquence de mettre certains étudiants en difficulté.

## **Arrêté licence du 1 Août 2011**

M. Delabaere indique qu'en matière d'examen, l'Université d'Angers ne devrait pas être trop impactée. En particulier nous sommes dans les règles par rapport à l'article 16 d'application dès 2011. La compensation annuelle est prévue depuis 2008 à l'Université d'Angers. L'article 17 de l'arrêté prévoit que la notion de « seconde session » soit remplacée par la « session de rattrapage ». Les règles d'examens de l'Université sont cohérentes par rapport à cette notion.

Melle POUPET indique qu'en Droit la session de rattrapage a été remplacée par 2 sessions de contrôle continu.

Pour les formations qui sont passées au contrôle continu intégré, le système de rattrapage est cohérent. Il y a cependant obligation de mettre en place une session de rattrapage pour les étudiants en dispense d'assiduité.

Un travail de toilettage devra être mené, par rapport aux coefficients par exemple. Le comité de licence et licence professionnelle sera chargé d'analyser les conséquences de l'arrêté. Il se réunira le 10 octobre et le 7 novembre prochain.

M. Schaub signale un problème sur l'article 16. La délivrance du DEUG est toujours d'actualité à l'Université d'Angers avec une compensation sur 2 ans. L'arrêté ne fait pas mention du DEUG.

## **Dispositif d'accueil et d'accompagnement des Etudiants Etrangers**

Ce dispositif est basé essentiellement sur le bénévolat étudiant avec un pilotage par des étudiants en contrat étudiant.

L'information s'est faite tardivement car il s'agit d'une phase expérimentale. Potentiellement, l'université d'Angers accueille 800 étudiants étrangers primo arrivants.

A partir du moment où l'information a été lancée (fin août) le retour a été très bon. Les demandes d'accompagnement sont nombreuses. Cette expérience s'avérera profitable et devrait être pérennisée dans le temps.

## **Fête de la rentrée étudiante**

Elle se déroulera du 10 ou 13 octobre avec un ensemble d'activités proposées par les associations et différents services de l'Université. Le point d'orgue sera le jeudi après midi avec une banalisation des cours. Le programme sera diffusé par le service communication. Le CROUS est également associé à cette manifestation.

## 2. Modification de la charte des examens

M. Delabaere indique que cette modification est la conséquence directe d'un nombre accru de fraudes aux examens liées à l'utilisation du téléphone portable.

Les ajouts proposés au règlement des examens sont les suivants :

- **Déroulement des examens, point 1 « l'étudiant face à l'examen »** l'étudiant doit :  
« Eteindre son portable et le déposer dans son sac à l'entrée de la salle »

- **Fraudes aux examens, point 1 « Prévention des fraudes »** :

« la détention d'un portable lors d'un examen est en soi constitutif d'une fraude passible d'une sanction disciplinaire, même si ce dernier est utilisé comme horloge ou calculatrice ».

Melle Poupet souhaite savoir de façon pratique où seront déposés les téléphones portables. M. Martina indique que le téléphone doit être déposé dans le sac à l'entrée de la salle d'examen.

M. Cledy ajoute que cette proposition émane de la section disciplinaire qui est confrontée à des nombreux cas. La seule solution est de laisser le portable dans le sac à l'entrée. Un portable peut être considéré comme un mini ordinateur. Cette modification évitera donc à la section disciplinaire d'être engorgée par ce type de problème.

M. Delabaere met au vote la modification de la charte. Cette modification est adoptée à l'unanimité.

## 3. Création DU CRPE (Concours de recrutement des professeurs des Ecoles)

M. Delabaere indique qu'il s'agit du DU réparation au recrutement des professeurs des écoles. Un DU réparation au CAPES a déjà été validé au CEVU de juin dernier. Ce DU s'adresse aux étudiants titulaire du master MEEF et qui n'ont pas réussi ou passé le concours.

Le calendrier ne permet pas à ces étudiants de bénéficier d'une préparation à l'écrit. Cette préparation est basée sur les épreuves d'admission orales.

Un travail conjoint a été effectué avec M. Pulido et l'IUFM. La responsable sur l'Université d'Angers est Sylvie Le Gallais. La maquette s'articule avec les Universités de l'Académie.

Au final, cette formation a pu être mise en place car les effectifs prévisionnels sont d'environ 15 étudiants. Aux coûts spécifiques s'ajoutent les frais de scolarité du cursus licence plus les frais de médecine préventive.

Les étudiants doivent être inscrits au concours et être admissibles. Au niveau académique, les nombre de postes mis au concours sera de 180. L'année passée il était de 120.

Il y a une forte collaboration avec l'IUFM Angers. L'équipe pédagogique présentée n'est qu'une liste des enseignants et professionnels qui pourront potentiellement intervenir dans ce DU. Le planning des intervenants était en construction lors du dépôt du dossier.

Comme à l'Université de Nantes, aucun diplôme ne sera délivré. Seule une attestation de réussite sera délivrée. Les étudiants n'ayant pas d'intérêt à obtenir un diplôme validant mais leur objectif étant de réussir le concours.

En terme de coût, le budget a été modifié. Du point de vue des recettes, le budget s'équilibre avec un nombre d'étudiants de 20 et un tarif de 216 euros (au lieu de 16 à 225 euros). Au final le budget présenterait un excédent de 10,27 euros.

Les inscriptions se feront dans le cadre du CUFCO comme pour la préparation au CAPES. Cette proposition devra être repensée pour l'année prochaine car le CUFCO n'a pas vocation à inscrire des étudiants qui relèvent de la formation initiale.

Mme Mallet demande quel est l'intérêt de l'Université de ne pas délivrer de diplôme.

M. Delabaere répond que si un étudiant échoue à ce DU, il n'aurait pas la possibilité de se réinscrire une deuxième fois.

M. Morice s'interroge sur la pertinence de l'appellation DU. M. Delabaere répond que cela permet également aux étudiants boursiers d'être reconnus. Une décision du rectorat confirme que ce DU ouvre droit à bourse.

M. Delabaere met au vote ce DU sous réserve de prendre en compte la modification au niveau budgétaire. Ce DU est approuvé à l'unanimité.

#### **4. Diplôme Interuniversitaire de Techniques avancées en gynécologie-obstétrique (remplace le Diplôme d'Université « formation complémentaire en gynécologie obstétrique » pour l'Asie du sud-est (CA du 7/05/2009)**

La transformation en DIU se justifie par l'intervention d'enseignants d'autres universités. Les cours auront lieu maintenant à Hanoi et Hue au Vietnam.

Ce diplôme bénéficie de l'appui du Ministère des Affaires Etrangères. Les déplacements des intervenants sont pris en charge par les MAE.

L'Université d'Angers ne perçoit pas de frais d'inscriptions liés à ce DU.

M. Delabaere met au vote ce DIU. Il est approuvé à l'unanimité.

#### **5. Demande d'habilitation concernant la Licence Professionnelle Technicien de laboratoire médical**

M. Delabaere informe que cette demande n'avait pas été initialement prévue dans le contrat. Elle est liée à une ordonnance publiée en janvier 2010 qui redéfinit la profession de technicien de laboratoire médical et exige l'obtention d'un diplôme d'Etat à Bac+3 pour devenir technicien de laboratoire.

Il s'agit d'un travail conjoint entre l'IUT, la Faculté de Médecine associant l'UFR SPIS. Cette proposition devance le référentiel des formations et permettra d'accompagner les Ministères sur la mise en place d'un référentiel de formations. Actuellement il existe un DUT analyses biologiques et biochimiques qui prépare à la formation de technicien de laboratoire.

M. Delabaere ajoute que cette licence professionnelle correspond bien aux besoins de la nouvelle définition de technicien de laboratoire. Il espère qu'elle servira d'exemple au niveau national sur la construction du référentiel de formation par les universités.

M. Cledy ajoute que la parution de l'ordonnance n'a pas donné lieu immédiatement à une proposition de l'association des Directeurs d'IUT. Il a donc pris l'initiative d'engager des pourparlers avec la Faculté de Médecine. Il s'agit d'une solution unique. L'IUT sera partie prenante du référentiel de formations dans le cadre du travail inter ministériel dans les semaines à venir et donc le contenu du dossier pourra être retouché.

M. Delabaere précise que la fiche récapitulative devra faire apparaître à quelle composante revient la responsabilité administrative de cette formation.

M. Cledy répond qu'elle reviendra plutôt à l'IUT. Pour l'université d'Angers, le fait de pouvoir adosser ce dossier à un CHU et à la Faculté de médecine représente également un atout.

M. Delabaere remarque que le positionnement de l'UFR SPIS comme composante associée n'est pas opportun. M. Cledy répond que son 1<sup>er</sup> contact a été la Faculté de Médecine. L'UFR SPIS a été associée plus tardivement. Ce dossier peut bien sûr évoluer. Une association avec l'IUT de Laval pourrait également être envisagée.

A la question de Mme Mallet sur le passage dans les conseils de gestion respectifs, M. Cledy répond que ce dossier a été validé par le conseil de l'IUT. Il ne peut confirmer l'information pour les autres composantes.

Mme Mallet ajoute que l'avis du conseil de l'UFR SPIS devra être sollicité en tant que composante associée.

M. Delabaere note que le Doyen de l'UFR SPIS est au courant du dossier à qui il a été envoyé.

M. Cledy ajoute que si l'université ne prend pas en charge ce dossier, une perte d'effectif pourrait être envisagée en DUT génie biologique.

Le dossier doit être remonté pour la prise en compte des demandes d'habilitations avant le 15 octobre.

Le référentiel sera sans doute connu en janvier 2012. Il faut se positionner maintenant.

M. Delabaere précise que ce dossier sera évolutif et propose de voter sur ces objectifs. Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité.

## **6. Modifications de contrôle de connaissances**

M. Delabaere présente ce point.

### **I IUT**

- LP Gestion des Ressources Humaines : changement de coefficient, changement de volume horaire : le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité.



- LP management des entreprises culturelles : modification/création d'UEL dans le cycle L/changement de coefficient/changement de volume horaire UE1 : le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité.

#### I UFR SPIS

- L3TE : Modification de l'évaluation des enseignements S5 passage au 100 % CC : le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité sous réserve de l'avis favorable du conseil de gestion de l'UFR SPIS.

#### I UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines

- Master Lettres Langues spécialité Métiers de l'Education et de la Formation : anglais 2ème année : modification de l'évaluation des enseignements.

Le CEVU émet un avis favorable sous réserve de l'avis favorable du conseil de gestion de l'UFR Lettres, Langues et Sciences humaines.

## 7. Approbation du procès verbal du CEVU du 29 juin 2011

Mme Mallet fait remarquer qu'en page 9, le nom de « Mauras » a été effacé après Mme.

Melle Palmero fait une remarque sur son titre de civilité. Elle souhaite que son nom soit précéder de mademoiselle et non madame dans les procès verbaux de CEVU.

M. Delabaere met au vote ce procès verbal sous réserve d'effectuer les modifications demandées.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Delabaere lève la séance à 16 heures.

Le Président de l'Université

Daniel Martina



La Directrice des Enseignements et de la Vie Etudiante

Brigitte BRAULT

Le Vice Président du CEVU

Eric Delabaere

